

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 10 Septembre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTÉES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane, BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine, PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSEES** : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*), Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline.

<b>OBJET</b> :	<i>Demande de garanties d'emprunts à Espace Domicile : opération « La cour Bizeul » - Prêt CIL.</i>
----------------	---

N° 2015 / 09 / 06

*Dans le cadre de la construction de 9 logements collectifs situés « Résidence La Cour Bizeul » à Blain, la Société Espace Domicile, sollicite une garantie pour un emprunt consenti par le CIL Atlantique.*

*Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,  
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code civil,*

*Le Conseil Municipal,*

**Article 1** : *Le Conseil Municipal accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 60 000 € que se propose de contracter la SA ESPACE DOMICILE auprès du CIL ATLANTIQUE.*

*Ce prêt est destiné à financer la construction de 9 logements de l'opération " LA COUR BIZEUL " à BLAIN.*

.../...

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par le CIL ATLANTIQUE sont les suivantes :

Durée totale du prêt ..... **40 ans**

Echéances..... **Annuelles**

Taux d'intérêt actuariel annuel....**0.25 % (taux du livret A en vigueur à la date du 1er versement diminué d'une marge de 2.25% avec un minimum de 0.25%)**.

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de BLAIN s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du CIL par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : La Commune de BLAIN s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le C I L et l'emprunteur.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 21 Septembre 2015,  
Le Maire:



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20150917-CM-2015-09-06-  
DE

Date de télétransmission : 21/09/2015

Date de réception préfecture : 21/09/2015

du Conseil municipal du 17 Septembre 2015  
Délibération n° 2015 / 09 / 06